



*Proche,
Efficace,
Solidaire...*

Syndicat CGT du Conseil Départemental
des Yvelines

3, rue Saint Charles 78000 Versailles

cgt@yvelines.fr 06.71.78.55.10.

ALERTE INFO !

24.02.2017

Depuis 2005, la CGT porte la demande d'une participation de l'employeur pour la complémentaire santé et la prévoyance. De nombreux groupes de travail et réunions de négociations ont eu lieu sur ce thème. La CGT y a pris toute sa place et a porté des propositions pour que cette complémentaire soit une véritable avancée sociale pour les agents. Ce dossier était inscrit à l'ordre du jour du comité technique du 23 02 2017.

La décision de participation financière était soumise à l'arbitrage du président du conseil départemental. Mme THABUT, DRH, nous a annoncé lors du comité technique que Mr Bédier avait émis un avis favorable. Mais il souhaite que cet accord soit conditionné et associé à la perte d'un jour de congé exceptionnel pour financer cette dépense supplémentaire que la collectivité doit engager.

Dans toutes les séances de travail et réunions de négociations avec l'institution, de même que dans le contenu du dossier du comité technique, cet élément n'a jamais été évoqué.

Face à ce coup de force, d'une violence inacceptable pour les agents, une levée de séance a permis de trouver une position intersyndicale : nous avons refusé de cautionner le choix de l'exécutif.

La participation à la complémentaire et la prévoyance ne peut pas être liée avec la perte d'un jour de congé. Nous avons précisé que nous ne nous positionnerons que sur le dossier présenté et son contenu.

De son côté l'institution a été également très claire, notre employeur souhaite revenir sur le temps de travail.

**La complémentaire santé et
prévoyance est une avancée
sociale sans condition !**

**Pas de recul de nos droits,
Pas de recul de nos congés !**

